

Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

Liberté Égalité Fraternité

Service régional de l'alimentation Pôle Santé des Forêts Bordeaux, le 23 juin 2022

Message d'information IMPACTS SANITAIRES DES EPISODES ORAGEUX SUR LES PEUPLEMENTS FORESTIERS

Contexte

Au mois de mai, les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres ont connu un violent épisode de grêle. En ce mois de juin, plusieurs départements de la région (Dordogne, Gironde, Landes) sont traversés par des orages accompagnés de coups de vent et de chutes importantes de grêle. Ces événements climatiques ne sont pas sans conséquence sur les peuplements forestiers.

On constate des défoliations, bris de branches, volis, chablis plus ou moins importants selon les secteurs. Dans le cas des **peuplements de résineux et particulièrement de pins**, les blessures engendrées par les impacts de grêle constituent des conditions favorables au développement du champignon *Diplodia sapinea* (*Sphaeropsis* des pins) qui a pour conséquence de **provoquer des dessèchements de branches, rougissements des houppiers voire des mortalités de pins si l'atteinte est forte.** Il est également responsable du bleuissement des bois.

Recommandations

Contacter le correspondant-observateur du DSF de votre secteur pour signaler et évaluer les dégâts sur vos peuplements. Leurs coordonnées sont accessibles sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine ICI.

Il est recomnandé d'exploiter le plus rapidement possible les pins les plus atteints c'est à dire présentant un rougissement du houppier supérieur à 50%.

Les chablis et les piles de bois sont des éléments favorables à la prolifération des scolytes dans un contexte où les événements climatiques extrêmes (grêle, canicule, sécheresse) fragilisent les arbres, il importe d'être vigilant sur ce point et de veiller à ne pas conserver des piles de bois à proximité des peuplements forestiers plus de 4 à 6 semaines.

Pour en savoir plus : site ephytia forêts Sphaeropsis des pins

Contact : DRAAF SRAL Pôle santé des forêts 51 rue Kieser 33077 Bordeaux cedex

sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr



Rougissements de jeunes plantations de pin maritime consécutifs à la grêle du 3 juin 2022 (photo CO Thierry Carbonnière)



Impacts de grêle sur tronc, volis suite à l'orage du 20 juin sur le Nord Dordogne (photo Florian Roussillon)